



81 boulevard Cosmao-Dumanoir  
56 100 Lorient  
02 97 35 16 63  
07 67 41 23 84  
sud.education56@wanadoo.fr

Le 13 février 2020

## Compte-rendu de la CAPD du 13 février 2020

### Liste d'aptitude à la fonction des directrices et directeurs

Sur 4 collègues ayant été entendus par la commission départementale (soumis à un entretien) pour être inscrit.e.s sur la liste d'aptitude des directeurs/trices, 2 ont reçu un avis favorable.

Deux collègues ont reçu un avis défavorable de la commission.

Concernant les directeurs/trices faisant fonction, 25 collègues seront inscrits sur la liste d'aptitude.

Cette année il y a donc eu 27 nouvelles inscriptions.

### Départs en congé de formation professionnelle

Cette année, comme l'année dernière, le département distribuera quelques mois de congé de formation professionnelle, dont le nombre n'est pas encore connu (sans doute moins de trente).

Les critères retenus par la DASEN pour l'octroi d'un temps de formation sont dictés par les besoins du département. Le droit au congé de formation est une fois de plus dévoyé. Le département a « besoin » de bretons pour les classes bilingues, d'enseignant.e.s formé.e.s au français langue seconde (sans toutefois prévoir d'ouvrir des postes UPE2A : c'est simplement un plus pour les collègues dans les classes, dans le cadre de notre métier polyvalent !).

En seconde position intervient l'antériorité de la demande suivie de l'ancienneté.

16 candidatures ont été déposées, pour un total de 146 mois.

On ne sait pas à combien de personnes seront attribués les mois de congé, 7 demandes sur les 16 déposées correspondent aux critères retenus par la DASEN. Les représentant.e.s des personnels continuent, sans succès, à demander que le nombre de demandes et l'AGS priment, sans regard sur la formation envisagée.

Cette année encore, les représentants des personnels ont rappelé que le congé de formation est un droit, qui devrait être déconnecté du métier et permettre notamment aux collègues d'envisager une reconversion. Il n'est pas acceptable que **les collègues paient les carences de l'institution**.

### **Accès au corps des professeurs des écoles**

1 candidature cette année, dans l'attente d'un accord du ministère.

### **Avancement accéléré des PE aux 6ème et 8ème échelons**

Seul.e.s étaient concerné.e.s les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2018-2019. Les critères retenus pas la DASEN sont dans l'ordre : le barème lié à l'évaluation (mieux vaut être excellent.e !), l'ancienneté dans le grade, l'ancienneté dans l'échelon et la date de naissance.

#### **Passage à l'échelon 7**

55 collègues étaient promouvables (47 femmes et 8 hommes)

16 collègues ont été promu-es (14 femmes et 2 hommes)

#### **Passage à l'échelon 9**

108 collègues étaient promouvables (91 femmes et 17 hommes)

28 collègues ont été promu-es (26 femmes et 2 hommes)

### **Ce qui nous attend...**

Le nouveau concours en préparation pour 2021 pose un problème qui doit être anticipé : il y aura un « double flux » de stagiaires. Pour anticiper le « surplus » d'enseignants, l'année 2020 - 2021 sera particulière :

Peu de compensation des départs en retraite, des disponibilités, pas d'intégration par INEAT, et le plus possible de collègues en poste dans les classes.

Ce qui aura plusieurs autres conséquences :

- durcissement des accords de temps partiels sur autorisation et des demandes de disponibilité, qui seront attribués avec plus de parcimonie que les années précédentes.

En ce qui concerne les demandes de temps partiels, les attributions dépendront vraisemblablement des situations médicales et sociales. Il est inacceptable que la règle change en cours de route. Les collègues qui ont déposé leur demande, qui par le passé aurait pu être accepté comme telle devront défendre leur cas lors de l'entretien obligatoire avec l'IEN en cas de refus.

Cela aura aussi des incidences sur les poste de titulaires de secteur. Certains devraient donc disparaître.

- La DASEN envisage d'ouvrir de plus en plus de demi-postes au lieu de postes entier.

- la DASEN estime le recours aux contractuel-le-s sans doute inévitable à la rentrée en cas de manque trop important de personnels.

**SUD éducation 56 dénonce toutes ces décisions, ces mesures, et notamment la contractualisation, qui vont encore augmenter le malaise ressenti et aggraver nos conditions de travail.**